DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	LISE THÉRIAULT	
Circonscription :	ANJOU-LOUIS-RIEL	
DÉCLARATION AU COMMISSAIRE		
Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité, d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :		
Nom du donateur		2. Date
Ville de Trois-Rivières		13 août 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité		
Deux billets pour le Grand Prix de Trois-Rivières.		
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité		
Invitation à la vice-première ministre, madame Lise Thériault à assister au Grand Prix de Trois-Rivières, accompagnée d'un membre de son personnel.		

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Lise Thériault

Date de la déclaration 2017-08-21